



À : Tous les membres

Date : Le 5 août 2020

Objet : Amendement à la Lettre d'entente - Diffusion de productions québécoises sur la chaîne *YouTube* du FMC, *Encore +*

—

Chers membres,

L'AQPM a le plaisir de vous annoncer que la Lettre d'entente conclue entre l'AQPM, l'UDA, la SARTEC et l'ARRQ et à laquelle intervient le *Fonds des médias du Canada* (FMC) visant la diffusion de productions québécoises sur la chaîne *YouTube* du FMC, *Encore +*, est renouvelée à nouveau.

En effet, afin de permettre au FMC de continuer à exploiter sa chaîne *YouTube* au-delà du 31 juillet 2020, les parties ont convenu de prolonger la période de diffusion des productions autorisées sur cette chaîne pour 1 an, soit jusqu'au 31 juillet 2021. Elles ont également convenu que le dernier rapport fait par le FMC serait le 28 février 2022.

L'AQPM vous rappelle que cette Lettre d'entente vise **certaines productions** pouvant faire l'objet d'une licence du FMC et qu'elle a pour objet de simplifier la gestion et l'administration des ententes collectives ou des contrats applicables aux productions sélectionnées par le FMC pour une diffusion sur la chaîne *YouTube*, *Encore +*.

Vous trouverez copie de l'[amendement](#) et de la [Lettre d'entente](#) signée sur notre site Internet.

Pour toute question concernant ces deux documents, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro habituel.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail

Association québécoise de la production médiatique
1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

[aqpm.ca](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)